

Le groupement d'employeurs Pourquoi ? Comment ?

Belgique

- Rigidité du marché de l'emploi :
 - Adaptation au volume difficile et onéreuse
 - Contrat < 1/3 ETP interdit
- Crise de l'emploi, mais métiers en pénurie
- Coût salarial élevé (2è plus élevé en Europe en 2012)

→ Place pour des mesures de flexécurité

Le Groupement d'employeurs - Cadre

Loi de 2000, imposant un cadre strict mais léger :

- Association d'entreprises sous la **forme d'un GIE**
- Avec un **objet social unique**
- **Agréée** par le Ministre de l'emploi
- Pour des **CDI, à temps plein** exclusivement
- (*Offerts à des DE difficiles à placer*)

Implications

- Collaboration de LT entre entreprises :
 - Complémentarité d'occupation
 - Même besoin en compétences
 - Proximité géographique
- Pas d'objectif de réseautage
- Présence d'un tiers, pro et légitime, pour une gestion professionnelle et stable

Avantages (micro)

Entreprises

- Fidélisation du travailleur
- Travailleurs plus performants
- Investissements « amortis »
(recrutement, formation, insertion...)
- Flexibilité
(ajustement de l'effectif au besoin)
- Coût inférieur à l'intérim
(+ bénéfice des aides à l'emploi)
- Administration très réduite
(facturation en fin de mois)

Travailleurs

- CDI, à temps plein
- Travail varié
- Expérience
enrichissante

Avantages (macro)

Entreprises

- Facteur de croissance
- Professionnalisation

Travailleurs

- Vecteur d'emplois
- Polyvalence / Flexibilité

Facteurs de succès/d'échec

Succès

- Confiance
- Bienveillance
- Souplesse
- Habitudes de mutualisation
- Gestion professionnelle
- Gestion RH pro-active

Echec

- Mauvais recrutement
- Partenaire(s) peu fiable(s)
- Gestion « amateur »

Gestion « RH » pro-active

Travailleurs

- Volume de travail
- Pression
- Intégration
- ...

Utilisateurs

- Anticiper le travail
- Accepter le partage
- Intégrer le tps partiel
- ...

En Belgique

- 4 GE connus (24 travailleurs) :
Jobiris, JobArdent, Vert'Emploi, Basic+
- 2 associations : CRGE, CRGEW
- CCIW, ADL et GAL : seuls relais actifs
- Révision de la loi « en cours »
(public-cible, tps partiel)

JobArdent GIE

- Créé en avril 2008 (5 mbres – 1 IG)
- ...
- Octobre 2013 :
51 membres (PME de 1 à 350 travailleurs)
10 travailleurs partagés par 38 PME

JobArdent GIE

Depuis début d'année :

- Changements d'occupation :
8 départs (2 fusions, 2 chgts organisat°, 4 ↘ CA)
6 entrées (+ 1 à trouver)
- 1 nouveau noyau créé
- 2 travailleurs démissionnent (débauche, free lance)
- 2 noyaux en cours de constitution

JobArdent GIE

Modalités

Pas de capital, mais avance de fonds
Fonds pour passif social
Facturation prorata temporis, à prix coûtant
Préavis de sortie
Gestion CCI (intranet)

Concrètement

- Organisation d'un **noyau d'entreprises**
(qui assurent une occupation à temps plein)
- Fixer les **modalités de collaboration**
(temps d'occupation, rémunération...)
- **Créer le GIE** (ou rejoindre un GE existant)
(Statuts, ROI, agrément, TVA...)
- **Engager** le travailleur (par le GE)
(Bénéfice des aides publiques)
- **Mise à disposition** (acte de mise à disposition)
- **Facturation mensuelle** du GE

Et demain ?

Révision de la loi :

- Autorisation du temps partiel
- Ouverture à tout travailleur

Développement par des « réseaux »

(Fédérations et Unions professionnelles, CCI, ADL...)

Merci pour votre attention !

A votre disposition :

Pierre NEURAY
Président
CRGEW
T : +32(0)495-54.84.31
pneuray@gmail.com

Philippe OUTMANN
Gérant JobArdent GIE
Directeur administratif & financier
CCI Liège-Verviers-Namur
T : +32(0)87-29.36.17
po@ccilvn.be